

Cérémonie organisée par l'Office fédéral de la Culture à l'occasion des 25 ans des premiers sites suisses inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. 16 septembre 2008.

Josiane Aubert, conseillère nationale, présidente CSEC

Un quart de siècle, 25 ans, c'est le bel âge ! La période charnière pour jeter un regard sur le passé avant de mieux se lancer dans l'avenir porteur de projets empreints de maturité.

La Suisse a ratifié la **Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel**, en 1975, 3 années après sa création. Les premiers objets devaient être inscrits en 1978. Dans la foulée, le Département politique fédéral de l'époque écrivit au Bureau des Affaires culturelles et à l'inspectorat fédéral des forêts qu'à ses yeux notre patrimoine culturel ne comportait pratiquement aucun objet d'importance internationale. L'inspecteur des forêts surenchérit en soulignant que la particularité de notre histoire confédérale et démocratique nous privait de sites patrimoniaux comparables au Forum romain, aux pyramides ou au Palais de Versailles ou la cathédrale de Chartres ! On ne peut pas dire que ce fut l'enthousiasme... Un groupe de travail se mit malgré tout à la tâche et établit une liste de sites potentiellement intéressants. Les trois sites qui fêtent leurs 25 ans aujourd'hui faisaient partie de la liste. La vieille ville de Berne, le couvent de St-Gall et le couvent de Münstair furent acceptés comme sites dignes de figurer sur le patrimoine mondial en 1983.

En 25 ans, la notion de « patrimoine » a évolué. Au début du travail de l'UNESCO, seuls des lieux hautement symboliques comme une cathédrale, un couvent, un château étaient immédiatement identifiés comme sites du patrimoine. Actuellement, la vision que nous en avons est nettement plus large, des constructions architecturales modernes, des sites industriels, des paysages naturels sont considérés comme dignes d'intérêt et de sauvegarde dans le patrimoine. La notion même de patrimoine a évolué, les populations veulent être partie prenante de ces sites, les vivre, par une excursion dans un site naturel exceptionnel, par un événement culturel vécu sur un site patrimonial particulier, par des vacances passées au sein-même de villages médiévaux. Les habitations dans les centres historiques des villes sont prisées. Le 30 août dernier, la fête romaine à Augusta Raurica a attiré plus de trente mille personnes. Le développement dans toute l'Europe, et en Suisse aussi, des parcs naturels régionaux, qui allient sauvegarde des paysages naturels, des activités paysannes et artisanales, des richesses culturelles et promotion des produits du terroir, ou le succès toujours grandissant des journées du Patrimoine sont autant d'indices révélateurs de cette évolution de la préservation du patrimoine dans nos pays développés. Cette évolution a aussi été prise en comptes par l'UNESCO, puisque la notion de « paysages culturels » a été créée, qui reflète l'interaction de l'homme avec la nature, comme c'est le cas par exemple pour les Chemins de fer rhétiques dans les paysages Albula classés il y a à peine 2 mois.

Cet engouement du public ne doit pas masquer une certaine ambiguïté : d'une part, à titre individuel, nous sommes prêts à entreprendre de longs voyages pour découvrir telle ou telle merveille architecturale qui a fait la gloire d'une civilisation aujourd'hui disparue, ou pour vivre intensément la beauté d'un paysage exceptionnel. Mais lorsqu'il s'agit de notre propre identité, différents intérêts et sentiments s'affrontent :

La modestie : avons-nous, dans notre Suisse fédéraliste, sans histoire grandiloquente, des valeurs de patrimoine à ce point particulières qu'elles puissent intéresser l'humanité entière ? Ce sentiment a prévalu il y a 30 ans, au moment de la création de la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les trois premiers sites reconnus que nous fêtons ce soir ont ouvert la porte aux six autres, donnant la preuve que notre modeste démocratie, unique au monde, est fondée sur des valeurs dignes d'un large intérêt qui font partie de nos racines profondes.

Le développement économique face à la préservation : où se situe l'intérêt direct des populations concernées ? Lorsque les habitants d'une région entreprennent une démarche d'inscription dans la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, ou de création d'un parc naturel régional, se pose très concrètement la question des implications de préservation face au développement économique. Ces démarches devant impérativement être soutenues par la population locale, les initiateurs doivent passer par une phase incontournable d'information et de clarification pour que tous les acteurs régionaux deviennent partie prenante du projet et intègrent pour l'avenir du développement régional les contraintes liées à la préservation du site.

La rançon de la gloire : le tourisme ! Il est indissociablement lié à un label tel que « Patrimoine de l'UNESCO ». C'est une des faces de la médaille. Le développement touristique est attendu avec impatience par les uns, craint par les autres. Il est nécessaire, dans tous les cas, de gérer de manière professionnelle cet aspect, qui d'une part est un apport financier intéressant pour la région, mais nécessite de prendre des précautions pour éviter la détérioration du site lui-même par ce développement touristique soudain. Nous nous trouvons là à la croisée des chemins : lorsqu'un site décroche son inscription au Patrimoine mondial de l'Humanité, sa préservation est assurée pour l'avenir par la reconnaissance-même qu'il acquiert. Simultanément, le coup de pub dont il bénéficie le transforme en ambassadeur de la région dans le monde entier. Les touristes affluent, cette masse de visiteurs doit être gérée avec lucidité, de telle façon que le site garde sa valeur. Il s'agit en fait de ne pas tuer la poule aux œufs d'or ! Mission d'équilibre hautement risquée, que chaque région est condamnée à réussir. Lavaux illustre fort bien cette conjonction d'intérêts divers à concilier.

Si la mission de l'UNESCO saute aux yeux pour préserver de magnifiques sites menacés de disparition dans de nombreux pays en voie de développement, elle a aussi tout son sens chez nous, pour nous faire prendre conscience de nos racines culturelles, patrimoniales et paysagères, toutes dimensions qui nous permettent de mieux savoir qui nous sommes. Les peuples qui connaissent leurs racines ont soif de découvrir le monde et n'ont pas peur d'aller à la rencontre des autres. La Confédération, par le biais de l'Office fédéral de la Culture, a un rôle central d'appui, de soutien et de conseil pour coordonner et mettre en réseau tous les sites du pays déjà protégés ou en devenir, que ce soit dans le cadre de l'UNESCO ou d'autres structures telles que les parcs naturels. Je souhaite que notre pays poursuive dans la voie ouverte il y a 25 ans par notre participation active au projet ambitieux de l'UNESCO de constituer un Patrimoine mondial de l'Humanité. En route donc pour les prochaines 25 années !

Josiane Aubert, conseillère nationale, présidente de la Commission Science Education Culture